



École la Rose-des-Vents de Stornoway

Procès-verbal de l'assemblée générale des parents tenue le mercredi 6 septembre 2023, à 18 h 30, à l'école de la Rose-des-Vents de Stornoway.

Présences: 25 parents et la directrice de l'école, Mme Anne-Josée Lemieux.

1. **Ouverture de l'assemblée générale annuelle**

Madame Marjorie Matte-Despatis, présidente du conseil d'établissement souhaite la bienvenue à tous.

2. **Nomination d'un(e) secrétaire**

Madame Mylène Bouffard est nommée secrétaire

3. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Marjorie Matte-Despatis et appuyé par Dominic Ouellet que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. **Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 7 septembre 2022**

Il est proposé par Annick Claude et appuyé par Geneviève Doyle que le procès-verbal de l'assemblée générale du 9 septembre 2022 soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. **Suivi au procès-verbal du 7 septembre 2022**

Aucun suivi.

6. Informations de la direction

a) Clientèle et organisation scolaire 2023-2024

L'école accueille 63 élèves cette année :

- Maternelle 4 ans : 9 élèves
- Première année : 8 élèves
- Deuxième année : 9 élèves
- Troisième année: 12 élèves
- Quatrième année : 11 élèves
- Cinquième année : 13 élèves
- Sixième année : 1 élèves

b) Présentation du personnel 2023-2024

Madame Anne-Josée Lemieux procède à la présentation des membres du personnel pour l'année 2023-2024.

c) Projet éducatif de l'école – bilan de l'année 2022-2023

Madame Lemieux présente le bilan du projet éducatif de la dernière année.

7. Communication école-maison

Courriels

Comme par le passé, les communications école-maison seront envoyées par courriel aux parents afin de diminuer la quantité de papier et faire notre part pour l'environnement. Les communications qui requièrent une signature parviendront aux parents en format papier.

Nous tenterons de faire parvenir le moins possible de courriels avec un lien externe afin d'éviter les virus informatiques.

Il n'y a pas de chaîne téléphonique en cas de tempête, les parents peuvent consulter Facebook et/ou le site internet du Centre de services scolaires des Hauts-Cantons ainsi que l'émission Salut Bonjour.

8. Campagnes de financement

Pommes :

La campagne des pommes est reconduite car elle a été un succès l'an dernier. Nous avons vendu 513 sacs (5 lbs), pour un montant de 3 545.92\$ incluant les dons. Les pommes étaient une gracieuseté de M. Éric Pépin et Mme Chantale Paradis, parents de Victoria Pépin. Les élèves accompagnés de parents bénévoles ont ensaché les pommes à l'école.

Bingo Tupperware :

Un montant de 1 867.29\$ a été amassé au final pour le projet Plein Arts.

Cannettes vides :

Un montant de 1 002.60\$ a été amassé pour 2022-2023.

Les cannettes qui sont dans la boîte extérieure sont ramassées régulièrement par M. Dominic Ouellet. Celui-ci peut passer à domicile, au besoin.

9. Budget du conseil d'établissement et des activités extrascolaires

Mme Lemieux présente le budget de 2022-2023.

10. Informations à propos des rôles :

a) Conseil d'établissement

Composé de 4 parents, de 3 membres du personnel et de 1 à 2 membres de la communauté.

b) Comité de parents

Composé d'un représentant de chaque conseil d'établissement, vidéoconférence possible.

c) Organisme de participation des parents (O.P.P.)

Présentation par Mme Marjorie Matte-Despatis des différents projets et petits comités pour l'année 2023-2024. Les parents sont invités à s'inscrire à un projet afin de s'impliquer.

11. Élection des parents au Conseil d'établissement:

Membres sortants :

- Marjorie Matte-Despatis
- Kim Rousseau
- Michel Caisse (parent substitut)

2 mandats de 2 ans à combler + 1 parent substitut/parent pour 1 an (L.I.P. art. 42-43-46-54)

Rappel du fonctionnement et tâche du conseil d'établissement:

Les membres du conseil d'établissement entrent en fonction dès que tous les membres ont été élus. Le mandat des représentants des parents est d'une durée de deux ans, celui des représentants des autres groupes est d'une durée d'un an. Les membres du conseil d'établissement demeurent en fonction jusqu'à ce qu'ils soient élus ou nommés de nouveau ou remplacés. Les pouvoirs du conseil d'établissement sont d'adopter, d'approuver et de donner un avis. Nomination d'une présidente d'élection et d'une secrétaire d'élection:

Il est unanimement résolu, que Anne-Josée Lemieux agisse à titre de présidente et que Mylène Bouffard agisse à titre de secrétaire pour l'élection des parents au conseil d'établissement.

ADOPTÉE

La période de mise en candidature est déclarée ouverte et la présidente d'élection invite les parents à présenter les candidat(e)s de leur choix.

Marjorie Matte-Despatis	Proposée par : Dominic Ouellet Appuyée par : Jessica Burnand-Bouffard	<input checked="" type="checkbox"/> Accepte <input type="checkbox"/> Refuse
Steve Veilleux	Proposé par : Annick Claude Appuyé par : Marie-Pier Bernier	<input type="checkbox"/> Accepte <input checked="" type="checkbox"/> Refuse
Sonia Grenon	Proposée par : Marjorie Matte-Despatis Appuyée par : Gabrielle Bolduc	<input checked="" type="checkbox"/> Accepte <input type="checkbox"/> Refuse
Geneviève Doyle	Proposé epar : Julie Potvin-Barakatt Appuyée par : Sarah Bolduc	<input type="checkbox"/> Accepte <input checked="" type="checkbox"/> Refuse
Mireille Cyr	Proposée par : Sonia Grenon Appuyée par : Sabrina Allen	<input checked="" type="checkbox"/> Accepte <input type="checkbox"/> Refuse
Julie Potvin-Barakatt	Proposée par : Geneviève Doyle Appuyée par : Jessica Burnand-Bouffard	<input type="checkbox"/> Accepte <input checked="" type="checkbox"/> Refuse

Le nouveau conseil d'établissement sera formé de :

Sonia Grenon	(élue pour 2 ans)
Marjorie Matte-Despatis	(élue pour 2 ans)
Shirley Bilodeau	(reste 1 an)
Mireille Cyr <small>(reprend le mandat de Gabrielle Brosseau)</small>	(reste 1 an)
Steve Veilleux	parent substitut

ADOPTÉE

12. **Élection d'un représentant des parents au Comité de parents et d'un substitut**

Il est proposé par Geneviève Doyle et appuyé par Marjorie Matte-Despatis que Isabelle Proteau soit nommée représentante du conseil d'établissement de l'école de la Rose-des-Vents de Stornoway au sein du Comité de parents du centre de services scolaire des Hauts-Cantons et que Marie-Pier Bernier agisse en tant que substitut.

ADOPTÉE

13. **Formation d'un organisme de participation des parents (O.P.P.) (L.I.P. art. 96)**

Le comité est déjà formé pour 2023-2024.

14. **Autre sujet**

Aucun sujet.

15. **Tirage de prix de présence : remboursement de la facture scolaire (1 en totalité et 1 à 50%)**

Monsieur Steve Veilleux recevra le remboursement de sa facture scolaire pour son enfant Ulysse Vachon-Veilleux.

Madame Barbara Marzo recevra le remboursement de la moitié de sa facture scolaire pour son enfant Lucas Marzo.

16. - **Levée de l'assemblée**

Il est unanimement résolu de procéder à la levée de l'assemblée à 19 h 21.

ADOPTÉE